



Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation professionnelle
et du Dialogue social

Ministère du Logement,
de l'Égalité des territoires
et de la Ruralité

Association des Régions
de France

Paris, le Mercredi 27 mai 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Etat, régions, syndicats professionnels : une charte de mobilisation en faveur de la formation professionnelle dans le bâtiment

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, François Rebsamen, ministre du Travail, de l'Emploi de la Formation professionnelle et du Dialogue social, Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, Alain Rousset, président de l'Association des Régions de France et les professionnels du bâtiment ont signé ce matin une charte de mobilisation en faveur de la formation des professionnels du bâtiment.

Cette charte vise à mobiliser les acteurs de la formation professionnelle et à mettre en synergie leur action pour :

- développer les compétences des professionnels pour réussir la transition énergétique du bâtiment, notamment en renforçant la qualité de la formation initiale comme continue, en appréhendant mieux les besoins au niveau territorial et en apportant des réponses appropriées ;
- soutenir et valoriser l'innovation dans la construction sur l'ensemble des territoires.

Pour atteindre les objectifs ambitieux que fixe le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte (rénover 500.000 logements par an, diminuer de 20 % la consommation d'énergie avant 2030 et de 50 % avant 2050), et créer les emplois qui vont avec, les professionnels du bâtiment doivent se mobiliser.

500 territoires sont engagés dans toute la France pour la transition énergétique et pour le climat. Des milliers de projets de rénovation et de construction à énergie passive et positive y sont envisagés.

Cette charte vise, par une association étroite des régions, à apporter aux entreprises du bâtiment une offre de formation adaptée à leurs besoins, en lien avec les spécificités locales de leur activité. Elle permettra par exemple d'associer les différents partenaires au développement d'un réseau de plateaux techniques locaux permettant de diffuser les nouvelles règles de l'art sur l'ensemble du territoire national.

Il s'agit également d'adapter aux enjeux de chaque territoire les actions menées dans le cadre du Programme d'action pour la qualité de la construction et la transition énergétique (PACTE) et du Plan de transition numérique du bâtiment, lancés en début d'année et pour lesquels l'Etat mobilise 50 millions d'euros.

Retrouvez [la charte en ligne](#).

Contacts presse :

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

01 40 81 78 31

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social :

01 49 55 31 02

Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité :

01 44 49 85 13